

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 OCTOBRE 2019**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h 08.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline FARRUGIA       | 4.                           |
| 2. Marcella DAVIS GERRISH | 5. Aaron PATELLA             |
| 3. Guy VEILLETTE          | 6. Alexandre-Nicolas LEBLANC |

ABSENT(S) : Elizabeth FEE

FORMANT QUORUM sous la présidence de Michael Page, Maire

SONT AUSSI PRÉSENTS Benoit Tremblay, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno Bélisle, Secrétaire-trésorier adjoint.

**ORDRE DU JOUR – 7 OCTOBRE 2019**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 9 et 23 septembre 2019
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

5. Offre de services professionnels Cain Lamarre – Banque d'heure et service de consultation

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

6. Règlement 2019-624 modifiant le règlement 2005-493 sur la délégation de pouvoir autorisant certaines dépenses de la Municipalité du Village de North Hatley – Avis de motion
7. Règlement 2019-624 modifiant le règlement 2005-493 sur la délégation de pouvoir autorisant certaines dépenses de la Municipalité du Village de North Hatley – Dépôt et présentation

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

8. Acceptation des comptes à payer
9. Rapports des salaires nets – 2019-09

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

10. Appel d'offres pour la fourniture de sel à déglacage
11. Appel d'offres pour la fourniture de sable abrasif
12. Proposition de plans d'intervention

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

13. Règlement 2019-623 amendant le règlement 2018-608 sur la démolition d'immeuble – Adoption
14. PIIA d'insertion – 925, Massawippi - modification d'une ouverture
15. PIIA d'intégration intermédiaire - 140-142, des Vétérans – modification des plans approuvés par la résolution 2019-05-06.15
16. PIIA d'intégration intermédiaire – Lot 4 028 820 – Nouvelle construction résidentielle
17. Dérogation mineure – 410, rue Woodward – Hauteur clôture
18. Appel d'offres – Planification stratégique

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

19. Municipalités alliées contre la violence conjugale
20. Demande de contribution financière – École Primaire de North Hatley

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21. Offre de services professionnels pour la mise à jour du plan de sécurité civile – Octroi de contrat
22. Réduction de la vitesse des véhicules sur l'ensemble du territoire de la Municipalité

**VARIA**

23. Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-rouge
24. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
25. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
9 SEPTEMBRE 2019**

2019-10-07.01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH , PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2019-10-07.02

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 9 ET 23 SEPTEMBRE 2019**

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019 soient adoptés.

ADOPTÉE

2019-10-07.03

**INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2019-10-07.04

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

(13) citoyens assistent à la séance.

**INTERVENANTS**

DONALD WATT  
PAUL ST-PIERRE  
PAUL ST-PIERRE  
PAUL ST-PIERRE

PAUL ST-PIERRE  
DONALD WATT

**OBJETS**

QUE FAIT CAIN LAMARRE ?  
POURQUOI UNE RÉSOLUTION POUR CAIN LAMARRE  
QU'EST-CE QUE LE PLAN D'INTERVENTION ?  
INFOS SUR L'APPEL D'OFFRES POUR LA PLANIFICATION  
STRATÉGIQUE  
INFOS SUR LE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE  
INFOS SUR LE PLAN D'INTERVENTION ET SUR LA PRESSION DANS LES  
CONDUITS

2019-10-07.05

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS CAIN LAMARRE – BANQUE D'HEURE ET SERVICE DE CONSULTATION**

ATTENDU l'offre de services professionnels du 28 août 2019 présentée par le cabinet Cain Lamarre, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020;

ATTENDU QU'IL soit opportun pour la Municipalité d'avoir accès à des services de consultation juridique;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE l'offre de services proposée, comportant l'accès à une banque de 15 heures (2 475.00 \$ avant taxes) à des fins de services de consultation, soit acceptée;

QUE le Maire, le Directeur général et Secrétaire-trésorier et tout autre représentant de la Municipalité mandaté par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient autorisés à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

2019-10-07.06

**RÈGLEMENT 2019-624 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-493 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AUTORISANT CERTAINES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY – AVIS DE MOTION**

Je, PAULINE FARRUGIA , donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2019-624 modifiant le règlement 2005-493 sur la délégation de pouvoir autorisant certaines dépenses de la Municipalité du Village de North Hatley sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le « Règlement sur la délégation de pouvoir autorisant certaines dépenses de la Municipalité de North Hatley » afin que le Directeur général et secrétaire-trésorier puisse autoriser certaines dépenses pour un montant allant jusqu'à concurrence de 24 999 \$.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
9 SEPTEMBRE 2019**

2019-10-07.07

**RÈGLEMENT 2019-624 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-493 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AUTORISANT CERTAINES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY – DÉPÔT ET PRÉSENTATION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 2019-624 et ont pu en prendre connaissance;

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE soit confirmé le dépôt du projet de règlement numéro 2019-624 sur la délégation de pouvoir autorisant certaines dépenses de la Municipalité du Village de North Hatley;

QUE le règlement 2019-624 modifiant le règlement 2005-493 sur la délégation de pouvoir autorisant certaines dépenses de la Municipalité du Village de North Hatley soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil.

2019-10-07.08

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 7 octobre 2019 par le Service de trésorerie, au montant de 192 725.85 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du  
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$  
DISBURSED OVER \$ 5,000**

RÉUNION DU : lundi 7 octobre 2019  
MEETING OF : October 7, 2019

Déposé : 2019-10-01  
Submit : 01-10-2019

| FOURNISSEURS/SUPPLIERS   | DATE | FACTURE/INVOICE | MONTANT/AMOUNT      |
|--|------|-----------------|---------------------|
| <i>SANI-ESTRIE INC.</i>  |      |                 |                     |
| CONTRAT COLLECTE ORDURE, RECYCLAGE, COMPOST                        |      |                 | 6 584.99 \$         |
| CONTENEUR  |      |                 | 436.91 \$           |
|  |      | <b>TOTAL</b>    | <b>7 021.90 \$</b>  |
|  |      |                 | Taxes incluses      |
| <i>RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE COATICOOK</i> |      |                 |                     |
| ENFOUISSEMENT, REDEVANCES, COMPOST                                 |      |                 | 5 240.89 \$         |
|  |      | <b>TOTAL</b>    | <b>5 240.89 \$</b>  |
|  |      |                 | Taxes incluses      |
| <i>DES JARDINS - SERVICE DE CARTES VISA</i>                        |      |                 |                     |
| FRAIS CONGRÈS FQM  |      |                 | 5 619.40 \$         |
| PETITS OUTILS  |      |                 | 232.24 \$           |
| ESSENCE  |      |                 | 1 052.43 \$         |
| MATÉRIEL PLAGE   |      |                 | 337.94 \$           |
| ARBRES PARC RIVIÈRE  |      |                 | 366.70 \$           |
| ABRIS D'AUTO - ÉTANGS AÉRÉS  |      |                 | 1 563.63 \$         |
| FRAIS DE POSTE   |      |                 | 24.26 \$            |
|  |      | <b>TOTAL</b>    | <b>9 196.60 \$</b>  |
|  |      |                 | Taxes incluses      |
| <i>L'EXCELLENCE AGRIDUSTRIE DE L'ESTRIE</i>                        |      |                 |                     |
| RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE   |      |                 | 35.15 \$            |
| LOCATION DU 17 AU 20 JUIN - REP. PLUVIAL                           |      |                 | 2 013.58 \$         |
| RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE   |      |                 | 139.34 \$           |
| LOCATION ÉQUIPEMENT VOIRIE - 30 JUIL AU 7 AOÛT                     |      |                 | 1 994.03 \$         |
| LOCATION POUR REP. PLUVIAL   |      |                 | 2 386.74 \$         |
| RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE   |      |                 | 1 316.46 \$         |
| LOCATION 29 MAI AU 29 AOÛT - PROJET PARC                           |      |                 | 9 457.11 \$         |
|  |      | <b>TOTAL</b>    | <b>17 342.41 \$</b> |
|  |      |                 | Taxes incluses      |

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
9 SEPTEMBRE 2019**

|   |                       |
|---|-----------------------|
| HYDRO QUÉBEC                                    | 382.20 \$             |
| CENTRE COMMUNAUTAIRE                            | 82.22 \$              |
| POMPE EGOUT 3                                   | 547.94 \$             |
| HÔTEL DE VILLE                                  | 1 307.43 \$           |
| ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL                               | 56.17 \$              |
| ÉCLAIRAGE STATIONNEMENT                         | 492.47 \$             |
| Surpresseur ch Sherbrooke                       | 90.16 \$              |
| Surpresseur Massawippi                          | 85.08 \$              |
| Pompe égout ch du lac                           | 547.74 \$             |
| Pompe égout ch de la Riv                        | 114.41 \$             |
| 2070 ch du lac                                  | 28.35 \$              |
| Sapin de noel ch de la Riv                      | 2 412.00 \$           |
| Usine épuration                                 | 1 423.99 \$           |
| Caseme incendie                                 | 7 570.14 \$           |
|   | <u>Taxes incluses</u> |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>16 043.17 \$</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>16 043.17 \$</b>   |
| <br>  |                       |
| <b>REVENU QUEBEC</b>                            |                       |
| <b>DAS AOÛT</b>                                 | 7 112.16 \$           |
|   | <u>TOTAL</u>          |
|   | <b>7 112.16 \$</b>    |
| <br>  |                       |
| <b>REVENU CANADA</b>                            |                       |
| <b>DAS AOÛT</b>                                 | 78 495.00 \$          |
|   | <u>TOTAL</u>          |
|   | <b>78 495.00 \$</b>   |
| <br>  |                       |
| <b>MINISTRE DES FINANCES DU QC</b>              |                       |
| <b>2E VERSEMENT QUOTE-PART SURETÉ DU QUÉBEC</b> | 148 022.27 \$         |
|   | <u>Taxes incluses</u> |
| <b>GRAND TOTAL</b>                              | <b>148 022.27 \$</b>  |

ADOPTÉE

2019-10-07.09

**RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2019-09**

|              |                     |
|--------------|---------------------|
| ÉLUS         | 3 918.80 \$         |
| PERMANENTS   | 23 071.39 \$        |
| SAISONNIERS  | 8 700.23 \$         |
| <b>TOTAL</b> | <b>35 690.42 \$</b> |

2019-10-07.10

**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SEL À DÉGLAÇAGE**

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la Municipalité nécessite l'achat de sel de déglacage;

ATTENDU QUE la Municipalité n'est pas tenue d'acheter le sel de déglacage auprès du Ministère des Transports du Québec,

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2019-2020.

ADOPTÉE

2019-10-07.11

**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SABLE ABRASIF**

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la Municipalité nécessite l'achat de sable abrasif.

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

Que la Municipalité procède à un appel d'offres pour la fourniture de sable abrasif pour la saison hivernale 2019-2020.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
9 SEPTEMBRE 2019**

2019-10-07.12

**PROPOSITIONS DE PLANS D'INTERVENTION**

ATTENDU QU'UN appel de propositions de services professionnels pour la réalisation de plans d'intervention a été réalisé conjointement avec le Village de North Hatley, le Canton de Hatley et la Régie intermunicipale des eaux Massawippi;

ATTENDU qu'un comité de sélection a évalué les propositions conformes à l'aide d'une grille d'évaluation et de pondération des offres.

ATTENDU QUE le comité a reçu les propositions conformes suivantes :

EXP 86 198 \$ taxes incluses  
WSP 37 366 \$ taxes incluses

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

D'ACCEPTER la proposition de WSP au montant de 37 366 \$ taxes incluses pour la réalisation des plans d'intervention en considérant la ventilation suivante :

|                  |                       |
|------------------|-----------------------|
| North Hatley     | 12 600 \$ avant taxes |
| Canton de Hatley | 12 600 \$ avant taxes |
| RIEM             | 7 300 \$ avant taxes  |

ADOPTÉE

2019-10-07.13

**RÈGLEMENT 2019-623 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2018-608 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE – ADOPTION**

ATTENDU l'absence d'un des membres du conseil

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le conseil municipal reporte l'adoption de l'amendement à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

2019-10-07.14

**PIIA D'INSERTION – 925, MASSAWIPPI - MODIFICATION D'UNE OUVERTURE**

ATTENDU QU'une demande a été déposée pour obstruer l'ouverture existante en façade avant, située au niveau du sous-sol du 925, chemin Massawippi ;

ATTENDU QUE la demande est assujettie à l'article 1.6 du règlement de PIIA ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères applicables du PIIA ;

ATTENDU QUE le CCUP recommande favorablement la modification à l'ouverture puisque le recul actuel de la rue, la topographie et la présence d'une margelle d'asphalte la rendent très peu visible.

JE, AARON PATELLA , PROPOSE

QUE le conseil municipal approuve la demande pour obstruer l'ouverture.

ADOPTÉE

2019-10-07.15

**PIIA D'INTÉGRATION INTERMÉDIAIRE - 140-142, DES VÉTÉRANS – MODIFICATION DES PLANS APPROUVÉS PAR LA RÉSOLUTION 2019-05-06.15**

ATTENDU QU'une demande de modification a été déposée concernant :

- l'implantation en marge avant ;
- la modification des ouvertures (ajout, retrait, dimensions, axe et emplacement) ;
- la modification des couleurs de revêtement des murs extérieurs;
- la modification des matériaux et la couleur de la toiture ;

ATTENDU QUE la demande est soumise, selon l'article 1.5 du règlement 2000-424, à l'approbation du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le projet soumis répond, dans l'ensemble, aux critères du PIIA ;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
9 SEPTEMBRE 2019**

ATTENDU QUE le CCUP a recommandé favorablement, le 23 septembre 2019, les modifications proposées au projet.

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le conseil municipal approuve les modifications au projet.

ADOPTÉE

2019-10-07.16

**PIIA D'INTÉGRATION INTERMÉDIAIRE – LOT 4 028 820 – NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE**

ATTENDU QUE le projet de construction est assujéti, à l'article 1.5 du règlement 2000-424 ;

ATTENDU QUE le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur le lot vacant à l'intersection des rue Wadleigh et Checkerberry Hill a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCUP le 23 septembre 2019 ;

ATTENDE QUE les plans ne sont pas suffisamment définis quant à l'aménagement paysager et que celui-ci devra être soumis à l'approbation du conseil en vertu des critères du PIIA ;

ATTENDU QUE le projet respecte les critères du PIIA et que le plan propose à la fois des lignes contemporaines tout en s'intégrant dans son environnement naturel et bâti entres autres par

- La toiture à deux versants ;
- Le clin de bois de couleur blanche ;
- La tôle à baguette ;
- La majorité d'arbres qui sera conservée.

JE, GUY VEILLETTE , PROPOSE

QUE la construction de la résidence unifamiliale isolée soit autorisé en vertu du PIIA selon les plans déposés le 6 octobre 2019.

ADOPTÉE

2019-10-07.17

**DÉROGATION MINEURE – 410, RUE WOODWARD – HAUTEUR CLÔTURE**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'installation d'une clôture de 2,4 m à la limite latérale de la propriété entre le 400 et 410 rue Woodward alors que l'article 10.1 du règlement de zonage prévoit une limite maximale de 2m.

ATTENDU QUE la dérogation ne doit pas porter préjudice aux propriétés voisines ;

ATTENDU QUE la dérogation peut être adjointe de mesure d'atténuation, sous forme de condition ;

ATTENDU QUE le conseil municipal reçoit les justifications suivantes pour déroger à la norme générale :

- Le 400, rue Woodward a sa façade principale sur le côté sud (face au lac) et qui est également face au 410, rue Woodward, diminuant ainsi l'intimité des occupants de ce dernier ;
- Le 400, rue Woodward est en plongé sur le 410, rue Woodward qui lui, est en contrebas ;
- La hauteur de 2,4m ne soustrairait pas la vue sur le lac du 400, rue Woodward ;
- La qualité paysagère a été diminuée par l'élagage de la haie que cette clôture permettrait d'atténuer ;

ATTENDU QUE le CCUP recommande favorablement le projet à la condition suivante :

- Le haut de la clôture (à partir du 2m) soit ajouré à au moins, 40%.

JE, GUY VEILLETTE , PROPOSE

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure dans son contexte, mais conditionnellement à ce que le 0,4 m au-dessus du 2 m de hauteur soit ajouré à au moins 40%.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
9 SEPTEMBRE 2019**

**2019-10-07.18**

**APPEL D'OFFRES – PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà manifesté son intention de se doter d'une planification stratégique;

ATTENDU QUE le comité de planification stratégique désire retenir des services professionnels pour la conduite des consultations publiques :

JE, GUY VEILLETTE PROPOSE

QUE la Municipalité procède à un appel de candidature pour le mandat en respectant la somme allouée au budget soit 10 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

**2019-10-07.19**

**MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

JE, AARON PATELLA, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley soit proclamée municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

**2019-10-07.20**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ÉCOLE PRIMAIRE DE NORTH HATLEY**

ATTENDU l'importance de la sensibilisation à l'environnement et à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité de North Hatley envers ces enjeux critiques;

ATTENDU la demande de contribution pour des fins d'éducation à la gestion des matières résiduelles reçue le 3 octobre 2019 par l'école primaire de North Hatley;

JE, AARON PATELLA, PROPOSE

QUE la Municipalité octroie une contribution financière à l'École Primaire de North Hatley de 160 \$ pour l'année 2020 et de 160 \$ pour l'année 2021, pour un total de 320 \$, pour leur projet d'éducation à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
9 SEPTEMBRE 2019**

2019-10-07.21

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU les besoins de la Municipalité de mettre à jour son plan de sécurité civile afin de se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU que la Municipalité a reçu les offres de service des 3 fournisseurs suivants :

| <b>FOURNISSEURS</b>    | <b>OFFRE DE SERVICE<br/>TARIFICATION (TAXES EN SUS)</b> |
|------------------------|---|
| Ildside                | 17 685.00 \$  |
| Prudent Groupe Conseil | 9 283.00 \$   |
| Raymond Gagné          | 16 200.00 \$  |

JE, AARON PATELLA , PROPOSE

D'octroyer le contrat pour la mise à jour du plan de sécurité civile de la Municipalité du Village de North Hatley à Prudent Groupe Conseil, pour un montant de 9 283.00 \$.

ADOPTÉE

2019-10-07.22

**RÉDUCTION DE LA VITESSE DES VÉHICULES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE NORTH HATLEY**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, un nombre important de citoyens ont manifesté leurs inquiétudes face à la vitesse excessive fréquemment observée sur nos routes;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à présent, les mesures mises en place pour faire respecter la vitesse maximale permise n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs recherchés;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier du village se caractérise par plusieurs routes étroites et avec, dans certains cas, d'importants dénivelés;

CONSIDÉRANT QUE notre territoire se définit comme ayant à la fois un caractère villageois et touristique et qu'une bonne part de l'ensemble des déplacements se fait à pied ou à vélo;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs recherchés sont :

- d'augmenter la sécurité des résidents, des piétons et des cyclistes;
- d'assurer la fluidité de la circulation sans en réduire la sécurité;
- de contribuer à la quiétude des résidents tout comme celle de l'ensemble du village;

JE, GUY VEILLETTE , PROPOSE

QUE des démarches soient amorcées afin :

- Que la vitesse maximale permise soit abaissée à 40 km/h sur l'ensemble du réseau routier de North Hatley;
- Que plus particulièrement, la vitesse maximale permise sur la rue Main qui débute au coin des rues Magog et Capelton, et ce, jusqu'à la plage municipale ainsi que sur la rue School soit réduite à 30 km/h.
- Que le Ministère du transport du Québec soit sollicité pour s'harmoniser à nos actions sur les portions de rues dites provinciales, soit les rues Magog, Sherbrooke et Capelton.
- Que ces mesures de réductions de la vitesse maximale permise sur notre territoire soient mises en œuvre le plus rapidement possible pour être pleinement effectives au 31 mai 2020.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
9 SEPTEMBRE 2019**

**VARIA**

2019-10-07.23

**SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE –  
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommage et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver ; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

ATTENDU que la poursuite de 96M\$ intentés par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

Que la Municipalité du Village de North Hatley soutienne la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

ADOPTÉE

2019-10-07.24

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL**

| <b>INTERVENANTS</b> | <b>OBJETS</b>   |
|---------------------|---|
| DONALD WATT         | D'OÙ VIENT LA DEMANDE POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE   |
| KRISTA FIDLER       | VA-T-ON RÉGLER LE PROBLÈME DES CERVIDÉS SUR LE TERRITOIRE   |
| JACQUES CAMPBELL    | VITESSE : VA-T-ON LOUER OU ACHETER DES PANNEAUX INDIQUANT LA VITESSE  |
| JACQUES CAMPBELL    | MONTANT ALLOUÉ POUR LE PLAN STRATÉGIQUE ?   |
| DOMINIQUE FREMINET  | AS-T-ON DES STATISTIQUES SUR L'ACHALANDAGE DE LA NAVETTE ?  |
| DOMINIQUE FREMINET  | PEUT-ON FAIRE UNE DEMANDE CONJOINTE DES MARCHANDS ET DE LA MUNICIPALITÉ DE RETARDER L'ENTRÉE DES ÉTUDIANTS AU CÉGEP ? |
| CLAUDE GENDRON      | COMPTEURS D'EAU : FACTURES À RECEVOIR   |
| PAUL ST-PIERRE      | INFOS SUR LE MONTANT POUR LA FQM SUR LA CARTE VISA  |
| PAUL ST-PIERRE      | INFO SUR LE POINT NO 16   |

2019-10-07.25

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 8H00 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michael Page  
Maire

\_\_\_\_\_  
Benoit Tremblay  
Directeur général et Secrétaire- trésorier

Je, MICHAEL PAGE, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.